

MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du jeudi 27 juin 2024
Approuvé en séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept juin à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 22 juin 2024 adressée par le maire, Yannick OUBREYRIE et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, Maire.

PRESENTS : Yannick OUBREYRIE – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{er} adjoint, Michel LEVET – 2^{ème} adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Jacques MORDRET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Marianne MONIER, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Jean-Pascal TESSEYRE, Pierre VERDIER

EXCUSES : Raphaël DAUBET donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE / Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à Christine HENON

ABSENT : Madeleine CAYRE

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michèle FOURNIER-BOURGEADE est désignée à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3. PRESENTATION DU PROJET DU COLLEGE

M. le Maire accueille M. Patrick Loubradou, Chef de projet bâtiments du Département du Lot qui présente le projet de restructuration du collège. Mme Anne Lise Larribe en détaillera la partie architecturale.

M. Loubradou rappelle la volonté du Département d'améliorer le confort des élèves et de regrouper sur un seul site les différents bâtiments. Le service restauration sera ainsi implanté sur la même parcelle que le collège. Le projet se traduit par une redistribution des accès, des unités fonctionnelles et des circulations. La conception intègre la notion de sobriété et prévoit l'implantation, à l'horizontale, de panneaux solaires, et l'utilisation de matériaux biosourcés. La capacité du collège reste à 240 élèves ; la demi-pension est calibrée à 460 repas/jour. C'est un service de restauration conséquent qui intègre les nouvelles normes réclamant plus de surfaces et d'équipements. 200 repas sont destinés au collège, 110 repas aux expéditions et le reste pour l'école dont la maternelle qui aura un accès direct depuis la cour.

Les démolitions, désamiantage débuteront à compter du 15 juillet pour s'interrompre en août et reprendre sur septembre et octobre. Début août des modulaires seront implantés pour accueillir les élèves à la rentrée de septembre.

Une première lettre d'information a été distribuée aux riverains, elle sera suivie d'une seconde en janvier 2025. La directrice de l'école maternelle a également été informée.

Le chantier requiert l'enlèvement de 6 lampadaires, TE 46 a été prévenu, et il sera nécessaire de déplacer les poubelles.

En réponse à M. Verdier qui demande pourquoi les démolitions qui génèrent bruit et poussières s'interrompent en août, M. Loubradou précise que les entreprises sont contraintes au niveau des congés et rappelle que l'accueil de loisirs fonctionne en août. Le coordonnateur SPS est mandaté pour gérer ces problèmes. La conduite du chantier assure une vigilance particulière par rapport aux enfants et vise à minimiser les nuisances.

La sécurisation du chantier prévoit par endroit un double barriérage. Aucune charge en survol ne passera en dehors de la zone de chantier. Lors de la dépose des bus, avenue de Souillac, il n'y aura pas de véhicules de chantiers sortant ou entrant.

M. Levet attire l'attention sur la circulation rue du 8 mai et M. le Maire demande d'y interdire le stationnement et de prévoir un stationnement au dojo. Il demande si une information des parents d'élèves a été faite. M. Loubradou répond que le département va présenter le projet aux délégués de parents d'élèves.

Mme Larribe détaille les plans des différents bâtiments (enseignement, administratif, restauration, technique, chaufferie bois ...) accès, et espaces extérieurs (jardin pédagogique, cour plantée, parties enherbées, zone avec enrobé pour jeux ballons...)

Concernant la restauration, M. Loubradou précise que les maternelles seront servis à table et les collégiens utiliseront le self.

Le chantier devrait être achevé pour fin 2026.

M. le Maire remercie les intervenants.

1. BAIL PRECAIRE – LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil qu'une agent du collège, suite à la restructuration des bâtiments, devait être relogée par le Département à partir du mois de juillet. Son nouveau logement n'est cependant pas encore disponible. Afin de ne pas laisser cette Martelaise sans solution d'hébergement, M. le Maire propose de lui établir un bail précaire de 3 mois pour le logement situé au-dessus de la maison de la presse avec un loyer mensuel de 420 €.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2. CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES POUR 2025 : TIRAGE AU SORT

M. le Maire propose de procéder, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, au tirage au sort des personnes de plus de 23 ans susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises du Lot pour l'année 2025. Il demande à Mme Bourgeade de procéder au tirage du numéro de page et à M. Levet de tirer le numéro de ligne. Six jurés sont ainsi désignés par le tirage au sort.

Adopté à unanimité des présents et représentés

3. ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire précise que la délibération porte uniquement sur la dénomination des voies. Le SDAIL a assisté la commune sur ce dossier qui a donné lieu à 38 réunions de travail et à de nombreuses visites de terrain pour le mesurage des voies. Une phase de concertation s'est tenue de mi-janvier à fin mars. La numérotation est basée, comme préconisé, sur le système métrique qui permet, notamment, d'éviter les dénominations bis et ter.

M. Fages souligne la différence entre la partie bourg et la partie campagne et regrette que deux systèmes de numérotations ne puissent pas s'appliquer, le système métrique n'étant selon lui pas pertinent pour l'habitat urbain.

M. Mordret rappelle que le système métrique est basé sur les points GPS qui permettent aux pompiers de se repérer. Il précise concernant la dénomination des lieux-dits que le groupe de travail s'est conformé aux intitulés du cadastre.

M. le Maire soumet au Conseil les noms attribués aux différentes voies de la commune selon le fichier qui a été transmis.

Adopté à unanimité des présents et représentés

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Festivités : M. le Maire rappelle les festivités du week-end : fête de la lavande, fête des sports nature.

VVF : Les offres définitives concernant le site du VVF ont été reçues, une réunion des élus sera organisée avant le prochain conseil pour en discuter.

Sécurité routière : le marquage au sol du passage piéton devant la poste sera réalisé avec des billes réfléchissantes.

Abri bus collège : cet abri a été démonté, le CMJ sera consulté pour le nouvel emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Maire
Yannick OUBREYRIE

La Secrétaire de séance
Michèle FOURNIER-BOURGEADE